

2008/8956 - REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE AUDREY HEPBURN - 4, RUE TISSOT - 69009 LYON - OPERATION N° 09 010 546 – MONTANT DE L'OPERATION : 2 935 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE - LOT 11 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, vous avez confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la SERL.

Par délibération n° 2004/3650 du 19 avril 2004 et n° 2007/8532 du 17 décembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2 935 000 € TTC dont 56 000 € de mobilier.

Par délibération n° 2006/7345 du 11 décembre 2006, vous avez autorisé la SERL, mandataire de la Ville de Lyon, à signer le marché visé en objet.

Afin de préserver les capacités d'extension du réseau informatique et de raccorder l'ensemble des points de livraison des bâtiments maternelle et primaire en un même point il est nécessaire d'installer une baie de brassage de grande capacité. Cet équipement nous assurera une installation en cohérence avec la politique actuelle de câblages des écoles.

Les montants des marchés sont modifiés comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
01-07007-000	11	AC2E	170 139,00	10 691,00	4 340,00	185 170,00	8,83

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, n° 2004/3650 du 19 avril 2004, n° 2006/7345 du 11 décembre 2006 et n° 2007/8532 du 17 décembre 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 – La modification du marché du lot 11 – Electricité relatif à la réhabilitation et à la restructuration des locaux du groupe scolaire Audrey Hepburn 4, rue Tissot est approuvée comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
01-07007-000	11	AC2E	170 139,00	10 691,00	4 340,00	185 170,00	8,83

2 – La SERL, mandataire de la Ville de Lyon, est autorisée à signer l'avenant correspondant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours – AP 2003-388, programme 20, nature 2313, fonction 213, opération n° 09 010 546.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE